

L'O's

L'Ouest **S**yndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 698 - Février 2019 - 55^{ème} année - 1,50 €



Le 19 mars

Préparons la grève

Bloquons l'économie

FO COM Poste 44

Congrès départemental le 24 janvier 2019

Le congrès départemental FOCOM Poste 44 s'est réuni le mardi 24 janvier en présence de Norbert Demé, secrétaire adjoint de la Fédération, et de Bruno Cailleteau, représentant de l'Union départementale Force Ouvrière.

Les adhérents présents ont renouvelé pour la 3^{ème} fois, le mandat du secrétaire départemental, Jérôme Perrocheau. Tout juste réélu, « je remercie l'ensemble de nos militants et nos électeurs pour les bons résultats aux élections professionnelles qui se sont tenus en décembre 2018. Mais le travail commence ! ».

FOCOM sera présent aux comités

techniques locaux de la direction des bureaux de postes, des services courriers et du centre financier de Nantes, des services informatiques avec à chaque fois deux élus.

FOCOM renforce ainsi sa voix dans les différents CHSCT où il est important de dénoncer les dégradations des conditions de travail et de veiller à la sécurité et à la santé des

travailleurs.

À cette occasion, le secrétaire a dénoncé la fermeture des bureaux nantais et la transformation de nombreux bureaux sur le département en point poste. Cela contribue à la casse du service public.

Jérôme Perrocheau

Enseignement

Assemblée annuelle du 25 janvier 2019

La section départementale de Loire-Atlantique de la Fédération nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle Force Ouvrière (FNEC-FP FO) a tenu son assemblée annuelle ce vendredi 25 janvier, sous la présidence notamment de Clément Poullet, secrétaire fédéral.



Au lendemain des élections professionnelles qui se sont traduites par l'acquisition d'un siège supplémentaire au Comité technique académique, plus de cent camarades étaient inscrits à cette assemblée annuelle.

À cette occasion, les structures et syndicats départementaux des enseignants du 1^{er} degré (SNUDI-FO), du 2nd degré (SNFOLC pour les collèges et les lycées, SNETAA-FO pour les lycées professionnels), des personnels administratifs (SPASEEN-FO), des

personnels de direction (ID-FO) et des personnels de droit public et de droit privé de l'Enseignement privé (SNFOEP) étaient représentés. Ils ont pu tenir leurs propres assemblées générales ou réunions de reprise de cartes.

Prévention Sécurité

Assemblée générale du 25 janvier 2019

L'Assemblée Générale annuelle du syndicat des Personnels de la Prévention Sécurité de Loire-Atlantique s'est tenue le 25 janvier dernier. Elle a élu son Conseil syndical et adopté à l'unanimité une résolution (voir ci-dessous).

Nous sommes implantés dans plus d'une quinzaine d'entreprises, notamment SERIS, où nous sommes majoritaires. Nous sommes dans une phase de développement.

Le syndicat développe en effet ses implantations aujourd'hui, tout en continuant à travailler sur les dos-

siers prud'homaux. Nous avons un début d'implantation dans les petites boîtes, où les conditions de travail sont très détériorées. Il arrive fréquemment que les patrons soient très peu regardants le respect du droit du travail, le respect des règles de sécurité, etc.

Au niveau national, toutes les négociations sont rompues tant que les salaires ne seront pas revalorisés dignement. En effet, les deux premiers coefficients de la branche employant plus de 30 % des agents de sécurité sont en dessous du SMIC.

Bruno Potier

FO Région

Assemblée générale du 8 février 2019

L'Assemblée Générale annuelle du syndicat Force Ouvrière du Personnel de la Région des Pays de la Loire s'est réunie le 8 février 2019, sous la présidence de Yann Couroussé, secrétaire adjoint de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière. Une soixantaine de militants et d'adhérents étaient venus des différents départements.



Gisèle Le Marec, secrétaire générale du syndicat régional Pays de la Loire, a présenté le rapport d'activité en revenant sur les sujets qui ont marqué l'année écoulée et en dressant les perspectives des mois à venir. Pour FO, la priorité est le pouvoir d'achat et le syndicat concentre ses revendications sur les questions re-

latives à la rémunération et à la carrière. La secrétaire a ainsi rappelé le cahier revendicatif du syndicat qui a d'ailleurs été présenté récemment à la présidente du Conseil régional.

Le contexte national a également été évoqué, notamment le projet de réforme du statut de la fonction publique.

Dans le contexte tant local que national, la secrétaire du syndicat a rappelé que FO restera dans son rôle de défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents et fidèle à ses valeurs, libre et indépendant. Elle a par ailleurs insisté sur la nécessité de poursuivre le développement de la syndicalisation.

Clinique Ste-Marie - Châteaubriant

Grève massive à l'appel de FO

Les 5 et 6 février derniers, suite à une assemblée générale qui s'est tenue dans les locaux de l'Union locale le mercredi 30 janvier, les salariés de la clinique Sainte Marie ont fait deux jours de grève à l'appel de FO, avec le soutien de Franck Allain, secrétaire de l'Union locale FO de Châteaubriant.



À l'appel de l'organisation syndicale FO, 90 % du personnel de la clinique Sainte Marie a fait grève le 5 février, avec reconduction le 6 février et défilés dans les rues de la ville.

De ce fait, l'activité de la clinique a été bloquée toute la semaine : seuls les CDD, les cadres et quelques administratifs ont été à leur poste.

Il faut dire que le mécontentement est immense parmi les salariés : cela fait 6 ans que le personnel n'a pas eu d'augmentation de salaire. Les diplômés et l'ancienneté ne sont plus reconnus. La convention collective est devenue obsolète, ne

revalorisant plus le point. Le SMIC a rattrapé de nombreux salaires.

Malgré la détermination des grévistes, la direction est restée sourde aux revendications légitimes des salariés. Cependant, le personnel demeure très revendicatif et d'autres actions vont être menées.

FO a par ailleurs été reçue par le sous préfet de Loire Atlantique et le maire de Châteaubriant, afin de les alerter sur les difficultés rencontrées par les salariés.

Thierry Vaillant
Délégué syndical FO

Déplacement de M. Olivier Dussopt à Nantes vendredi 22 février 2019

Nous n'avons pas eu connaissance de ce déplacement bien en avance. Ce vendredi 22 février, une délégation intersyndicale de la DGFIP accueillait Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, au centre des finances publiques de Rezé.



Agro-alimentaire et USTA

AG du 24 janvier 2019



Les assemblées générales de l'Union des syndicats de l'agriculture (USTA) et de l'agro-alimentaire de Nantes ont eu lieu conjointement le 24 janvier à l'Union départementale. Elles ont réuni une trentaine

de militants. Les revendications portaient sur les salaires et les conditions de travail. L'USTA considère que, tous secteurs confondus, il faudra s'unir pour défendre les revendications.



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Le 19 mars, « Saint-Nazaire, ville morte ! »

Le 19 février dernier, l'opération d'« union nationale » consistant à amalgamer l'antisémitisme aux « gilets jaunes » a échoué. Il faut dire que la ficelle était un peu grosse et seuls quelques milliers de personnes se sont rassemblés derrière le Premier ministre et les chefs des principaux partis institutionnels, place de la République à Paris.

La campagne de haine contre ceux qui se révoltent contre le régime « macroniste » depuis plus de trois mois se poursuit donc. Campagne haineuse et répression systématique se côtoient, mais rien n'y fait : les « gilets jaunes » mobilisent toujours. Et face à l'entêtement du gouvernement et sa volonté de détruire chaque jour les

conquêtes sociales, une aspiration profonde à l'action commune monte dans le pays. L'heure n'est certainement pas à inviter les syndiqués à se rassembler derrière les partis et le Premier ministre, au nom d'un danger « de coup d'État » contre la République.

Le « coup d'État », c'est Macron et le gouvernement qui l'organisent aujourd'hui, avec la volonté d'abaisser le coût du travail, de liquider le « paritarisme » - assurance chômage et régimes complémentaires de retraites notamment - de réduire les conquêtes sociales à la portion congrue et au bout du compte de protéger les privilèges d'une minorité de financiers.

L'heure n'est pas, non plus, à participer aux débats et conférences organisés par le gouvernement. Nous savons que l'objectif de celui-ci est de nous associer et d'apporter une caution à la mise en œuvre de toutes les mesures régressives.

L'heure est à la mobilisation interprofessionnelle et à l'action revendicative avec tous ceux qui n'acceptent plus la situation. L'appel à la grève franche et au blocage économique le 19 mars prochain peut être un formidable point d'appui pour faire valoir nos revendications ; à la condition cependant de tourner le dos aux rituelles journées d'actions et de manifestations sans lendemain.

Frapper fort pour gagner, tel est l'objectif. La Commission exécutive de l'Union locale de Saint-Nazaire a ainsi décidé de lancer un appel à tous pour bloquer totalement la ville le 19 mars prochain. Elle organise en commun avec l'Union locale CGT et les gilets jaunes un rassemblement le 5 mars prochain devant la mairie, en marge du « grand débat », pour faire entendre les revendications ouvrières et préparer la grève totale le 19 mars.

Nous publions ci-dessous le communiqué de l'Union locale FO de Saint-Nazaire du 26 février et invitons tous les militants à s'engager dans la réussite de la grève et des blocages le 19 mars prochain.

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale - du 21 février 2019 -

La Commission exécutive réaffirme que l'urgence sociale demeure et demande une véritable réponse tant du gouvernement que des employeurs.

En aucun cas elle ne peut être la répression de la liberté de manifester.

Aussi, la Commission exécutive appelle toutes les structures de la confédération à réunir sans délai leurs instances pour préparer la mobilisation et la grève interprofessionnelle du 19 mars, et définir et décider des initiatives à prendre pour bloquer l'économie afin de se faire entendre.

Elle invite les syndicats à organiser dès maintenant les réunions syndicales et assemblées générales dans cet objectif et celui de réussir, partout où cela est possible, l'unité d'action syndicale la plus large.

La mobilisation doit être au niveau nécessaire pour contraindre le gouvernement comme le patronat à entendre les revendications et à ouvrir immédiatement de véritables négociations collectives pour :

- ▶ L'augmentation du Smic et du point d'indice dans la Fonction publique et l'augmentation générale des salaires dans les conventions collectives, des pensions et retraites ;
- ▶ La généralisation de la prime transport ;
- ▶ L'arrêt des fermetures de services publics ;
- ▶ Le retrait des contre-réformes de la Fonction publique et des retraites ;
- ▶ Le rétablissement de la protection sociale collective fondée sur le salaire différé (la cotisation sociale) et le paritarisme de gestion garant de la solidarité ;
- ▶ La préservation des droits des demandeurs d'emploi et la lutte effective contre la précarité ;
- ▶ La refondation d'un impôt véritablement progressif, solidaire, taxant les hauts revenus et les richesses, les moyens de lutte contre l'évasion fiscale, la remise en cause des aides publiques aux entreprises non productrices d'emplois ;
- ▶ L'abrogation des dispositions des lois et ordonnances travail et de la loi Pacte qui affaiblissent les droits des salariés et moyens de leur défense ;
- ▶ Le retrait du projet de loi «anti casseurs».

Communiqué l'Union locale de Saint-Nazaire - du 26 février 2019 -

ÇA SUFFIT !

Le 19 mars, Saint-Nazaire Ville morte !

Pas une semaine ne passe sans que le Gouvernement n'annonce des mesures contre les salarié(e)s, retraité(e)s, jeunes et chômeurs.

Plan santé contre les hôpitaux, projet de Loi contre la Fonction Publique, réforme régressive des retraites à venir, loi anti-casseurs qui est en fait une loi contre la liberté d'expression, gel des salaires et des pensions et dans le même temps, explosion des bénéfiques et dividendes versés aux actionnaires...

Cela n'est plus tolérable !

Plusieurs organisations syndicales, dont FO,

appellent à la grève et à bloquer l'économie le 19 mars pour faire aboutir enfin nos revendications, en particulier l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux.

L'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région appelle à la grève et à bloquer totalement Saint-Nazaire le 19 mars dans l'action commune la plus large.

Le 5 mars, le maire de Saint-Nazaire organise « un Grand Débat ». Nous savons que ce Grand Débat « Grand Bla-bla » vise en fait à enterrer nos revendications.

Nous n'y participerons donc pas.

Par contre, et afin de préparer le 19 mars,

« Saint-Nazaire ville morte »

l'Union Locale FO appelle les salarié(e)s, retraité(e)s, jeunes et chômeurs... à se rassembler le 5 mars à 17h45 devant la Mairie de Saint-Nazaire pour faire valoir nos revendications.

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org
LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE

ACTUALITES – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat,
44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46
Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-mail Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2019

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse
M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

La météo sociale

Mardi 5 février, dans plusieurs villes, «gilets jaunes» et unions syndicales de base FO et CGT ont appelé ensemble à manifester. Ce rapprochement, cette jonction, cette «unification» de la classe ouvrière se poursuit et s'amplifie. Ainsi s'affirme la volonté acharnée de construire le rapport de force le plus efficace pour «ne rien lâcher» ! C'est pourquoi la Grande calomnie et la Grande répression se déchaînent. Dès le mois de novembre, le ministre Darmanin donnait le «la» en qualifiant ce mouvement, surgi des profondeurs du prolétariat, de «peste brune». Depuis, l'insinuation, l'amalgame et l'insulte se sont multipliés contre ce que le chef de l'État a qualifié de «foule haineuse»... En ce mois de février 2019, la tonalité est à l'analogie avec février 1934 où les ligues fascistes et antisémites manifestaient à Paris contre la République. Nous serions revenus dans les années Trente ! C'est ainsi que le 16 février sur France Inter, le tout nouveau secrétaire national du PC (Peau de Chagrin...), formé à l'école stalinienne de l'amalgame, a appelé à l'union nationale contre le fascisme et l'antisémitisme... Tous derrière Macron⁽¹⁾ en quelque sorte! CQFD... Le général De Gaulle avait parfaitement illustré le caractère plébiscitaire des institutions de la V^{ème} République par une formule célèbre: «Moi ou le chaos!». Le piège institutionnel a, bon an mal an, fonctionné pendant 60 ans et jusqu'aux dernières élections présidentielles.⁽²⁾ Mais il semble que le disque soit désormais rayé. La dernière tentative d'union sacrée a fait flop ! En haut, les rats quittent le radeau du Moi jupitérien, enlisé dans la barbouzerie. Macron se débat désespérément dans le «Grand débat» devant des salles réquisitionnées, pendant que dehors le couple infernal Castaner/Belloubet déchaîne la violence policière et judiciaire. Le roi est nu et pourtant, dans un secret tout diplomatique, discutent, concertent et négocient (?) avec le gouvernement toutes les délégations confédérales syndicales. En particulier sur la liquidation de nos retraites calculées sur les 6 derniers mois ou les 25 meilleures années au compte d'un système par points, dont la valeur serait fixée par le pouvoir en fonction des appétits («contraintes» pour les imbéciles...) économiques, financiers et budgétaires. Cela peut-il encore durer ? En bas, le 5 février, puis les samedis 9, 16 et 22, par dizaines de milliers, les «gilets jaunes», les salariés du public et du privé, les jeunes, les retraités ont manifesté contre l'ignoble répression, pour les revendications. Dressons le rapport de force efficace pour gagner! Organisons les Assemblées générales dans le privé et le public! Le 19 mars, en grève tous ensemble, bloquons le pays!

JA

1- Oubliant au passage qu'il y a quelques semaines le dit Macron réhabilitait Philippe Pétain...

2- On se souvient que, refusant d'y tomber, Marc Blondel s'était vu affublé d'un brassard nazi dans une caricature parue à la Une de «l'honorable quotidien du soir» pour avoir respecté l'indépendance syndicale en n'appelant pas à voter Chirac contre Le Pen aux présidentielles de 2002.

Excellents résultats dans les entreprises

Transports

Loomis France FO progresse et confirme sa première place



Franck Clouet - Secrétaire du syndicat FO des Transports de Loire-Atlantique, Délégué syndical central FO Loomis France.

Après être devenue la première organisation syndicale en janvier 2015, FO Loomis France tape encore plus fort dans la première entreprise de Transports de Fonds et de valeurs.

Au niveau national, FO est la première organisation avec 31,58 % des voix sur les trois collèges, soit plus de 4,25 points par rapport à 2015, loin devant la CGT, l'UNSA, la CFDT et la CFTC.

Dans les 2^{ème} et 3^{ème} collèges, FO obtient plus de 50 %.

Dans la région Grand Ouest (de Brest à Toulouse), FO obtient 36% des suffrages, dont 52 % dans les 2^{ème} et 3^{ème} collèges.

Comme le souligne le camarade Franck Clouet, «on passe de 27 % à plus de 31 % de représentativité par rapport à 2015. C'est une progression fulgurante du syndicat FO. On laisse toutes les autres orga-

nisations syndicales à plus de 14 points derrière nous. Toutes.

Contre vents et marées, alors que les réunions de CSE viennent de commencer, nous avons obtenu tous les postes stratégiques dans les instances représentatives du personnel dans l'entreprise. Sur 10 élus au CSE central, FO en a obtenu 5. Cela représente un point d'appui considérable pour le développement du syndicat.»

=> Le camarade Franck Clouet fait également état d'excellents résultats électoraux à VAD, une entreprise de services de Transport pour handicapés, située à La Montagne.

FO était la seule organisation syndicale à présenter une liste dans les 1^{er} et 2^{ème} collèges.

Avec plus de 81 % des voix au 1^{er} collège et 80 % au 2^{ème} collège, FO obtient 6 sièges.

Propreté

Guesneau Challancin Nouvelle implantation FO

Pour la première fois dans cette entreprise de Propreté industrielle située à Saint-Herblain, FO a déposé une liste aux élections du Comité social et économique - 1^{er} collège - qui se sont déroulées le 27 novembre 2018 pour le 1^{er} tour et le 18 décembre 2018 pour le 2nd tour.

Malgré de nombreuses tentatives de dissuasion auprès de nos cama-

rades FO pour qu'ils se désistent de leurs listes, tant par la direction que par les organisations syndicales déjà présentes dans l'entreprise, FO obtient 3 élus titulaires, devant la CGT et la CFDT qui n'en ont qu'un, et un élu suppléant.

Sophie Frou
Secrétaire de la Propreté FO44

URSSAF

Force Ouvrière a brillamment remporté les élections des représentants au Comité social et économique de l'URSSAF Pays de la Loire dès le 1^{er} tour, avec 40,04% de représentativité globale, loin devant la CGT et la CFDT. Cela représente une progression de plus de 3 points par rapport à 2015.

► Dans le collège Employés, avec 43,48% des voix en titulaires et

41,61% des voix en suppléants, FO est la première organisation syndicale, devant la CFDT (26,40 % en titulaires et 28,88 % en suppléants) et la CGT (30,12 % en titulaires et 29,50% en suppléants).

► Dans le collège Cadres, FO arrive en 2^{ème} position derrière la CGT, presque à égalité, avec 34,63% en titulaires et 34,80% en suppléants.

Agro-alimentaire

U-Enseigne 100 % de représentativité dans deux collèges

Les élections des représentants au Comité social et économique, qui ont eu lieu le 29 novembre dernier à U Enseigne (ex-Système U), couvraient 5 établissements situés dans 5 régions (Rungis, Est, Nord-Ouest, Sud et Ouest).

Des listes FO ont été déposées dans les CSE Est, Rungis et Ouest. Les résultats démontrent que les salariés depuis maintenant près de 40 ans maintiennent leur confiance au syndicat Force Ouvrière, qui a toujours recherché le compromis et a ainsi permis d'améliorer sensiblement la situation des salariés. Pour la région Est la section CGT à basculé chez FO

Confirmant sa place d'organisation syndicale largement majoritaire en région Ouest, FO a recueilli les résultats suivants :

► 100 % de représentativité dans les collèges Employés et Agents de maîtrise. FO remporte la totalité des sièges, soit 3 pour les employés et 6 pour les Agents de maîtrise.

► 40 % de représentativité dans le collège Cadres, en 2^{ème} position derrière la CFE-CGC. Ce qui porte le nombre de ses élus à 4 titulaires et 6 suppléants pour FO, 2 titulaires pour la CFE-CGC.

Patricia Rabiller
DSC U-Enseigne

Agis Herbignac Succès éclatant de FO

Élections professionnelles

Sur le site d'AGIS à Herbignac, Force Ouvrière était le seul syndicat à se présenter lors des élections début novembre 2018.

Nous présentions 9 candidats pour les 9 sièges à pourvoir sur le collège Ouvriers / Employés.

Résultat : sur 161 salariés de ce collège pouvant voter, 133 ont voté pour 130 exprimés (3 nuls). Nous obtenons 1 033 voix sur 1 170 possibles. Nous remercions les salariés de ce soutien. C'est une reconnaissance de notre travail syndical depuis de nombreuses années.

NAO 2019

Lors de la 2ème réunion NAO 2019 qui s'est tenue ce 26 février, après quatre interruptions de séance, nous sommes tombés d'accord avec la direction. Nous avons finalement obtenu :

► Une augmentation générale de 1,6% à compter du 1^{er} Mars 2019.

► Une augmentation de la prime

d'habillement qui passe de 1,07€ à 1,20€ bruts par jour.

► Une revalorisation de la prime de tutorat de 30 € à compter du 1^{er} mars 2019, la prime annuelle passe à 90 € au lieu de 60 €.

► Une prime exceptionnelle dite prime Macron défiscalisée de 250 € au prorata du temps de présence.

Pour rappel, la direction nous proposait lors de la première réunion :

► Une augmentation générale de 1,4%.

► Une prime Macron de 100 €.

Depuis deux semaines, nous avons préparé les salariés du site d'Herbignac au cas où la négociation ne nous satisfèrait pas, à un débrayage le lendemain matin. Beaucoup de salariés nous auraient suivis. Nous savons que l'information est remontée jusqu'à la direction et que cela a pu en partie l'influencer.

Jérôme Mahé
DSC FO Agis

Agriculture

En janvier 2019, les salariés du secteur agricole ont été appelés à élire pour 6 ans leurs représentants au sein des chambres d'agriculture.

Dans un contexte de très faible participation, les résultats concernant les salariés de la production agricole (liste 3a) présentent une nette progression pour FO :

	2013	2019
FO	8,80%	13,64%
CGT	31%	25,84%
CFDT	30,50%	34,51%
CFTC	21,34%	19,42%
CGC	8,33%	6,58%

Résultats électoraux de FO Usines de Loire-Atlantique

Métallurgie

Nantes et région

Interview de Franck Mariot - Secrétaire de la section Saunier Duval ECCI, Secrétaire du syndicat des Métaux de Nantes et région.

Les élections professionnelles viennent de se dérouler au sein de l'entreprise Saunier Duval ECCI, située à Nantes. Le dépouillement du scrutin a eu lieu le 29 janvier dernier. En obtenant plus de 40 % des suffrages valablement exprimés dans le premier collège, la section FO a progressé en représentativité.



Franck Mariot



Angélique Rondeau



Xavier Erraud



Laëtitia Dumez



Sophie Huët



Richard Kervarec

Dans quel contexte se sont déroulées ces élections ?

Sur le terrain de l'action revendicative, la section FO n'a cessé de réaffirmer la revendication d'augmentation générale des salaires. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés à l'accord 2018, qui inverse la proportion entre les augmentations individuelles et les augmentations générales, au détriment de ces dernières. Sur le plan du rapport de force, ces élections s'inscrivent dans un contexte où la direction cherche à éjecter FO du paysage syndical de l'entreprise.

Comment cela se traduit-il ?

Cela prend différentes formes. Par exemple, malgré un combat gagné sur le fond devant l'Inspection du travail puis le ministère du Travail, un de nos adhérents, élu du personnel à de nombreuses reprises, a malgré tout été licencié. Par ailleurs, à l'instar de nombreux salariés, nous pensons que la direction a aidé la CFDT à garnir ses listes, lui permettant de présenter dans les trois collèges 26 candidats sur les 26 sièges, afin de se débarrasser de FO par le biais de la loi 2008 sur la représentativité. C'était un petit peu David contre Goliath, mais FO, grâce à ses adhérents, aux salariés de Saunier Duval et à sa capacité à se battre pour leurs intérêts, a su tenir la dragée haute à l'adversité.

Quels sont les résultats pour FO ?

Les six candidats présentés par FO dans le premier collège (ouvriers et employés) ont été élus, puisque nous avons obtenu trois sièges de titulaires et trois sièges de suppléants. Nous avons obtenu plus de 42 % des suffrages valablement exprimés dans ce collège, qui était le seul où nous présentions des candidats, soit une progression de trois points par rapport à 2016. Du point de vue de la représentativité globale, cela représente plus de 19 %.

Qu'en est-il de la participation ?

La participation est globalement en baisse par rapport aux élections précédentes. C'est une des conséquences du vote électronique,

contre lequel la section FO s'est positionnée, qui a été marqué par des bugs et une remise en cause de l'anonymat des votants. Par ailleurs, il est important de souligner que l'abstention est particulièrement importante dans le 2^{ème} collège, où seule la CFDT présentait une liste et où seulement 57 % des suffrages ont été valablement exprimés par rapport au collège électoral, accompagné d'un vote blanc ou nul non négligeable.

Quelles sont les perspectives de développement pour FO ?

Le fait que nous ayons consolidé notre position a été accueilli de manière très positive dans les ateliers. C'est le résultat d'une équipe dynamique qui a accompli un formidable travail de terrain. Maintenant se pose la question de renforcer le syndicalisme revendicatif que nous portons, contre le syndicalisme d'accompagnement de la direction incarné par la CFDT. FO continuera de défendre l'intérêt des salariés de tous les collèges de l'entreprise. Nous avons été les seuls à revendiquer et à obtenir le paiement par la direction d'une « prime Macron ». Nous avons également demandé par tract une renégociation des accords de salaire par les signataires (CFDT/Direction), afin de revoir l'accord de 2018. Ce dernier a acté une augmentation générale des salaires de 1,4 %, alors que l'inflation a atteint 1,8 %. Cela fait partie de l'ensemble des revendications que porte la section FO, qu'elles soient économiques ou en matière de conditions de travail.

=> Le camarade Franck Mariot fait également état d'autres excellents résultats électoraux dans la métallurgie de la région nantaise, comme chez Fives et Aviatube :

Fives Filling and Sealing : Election du 14 au 16 janvier 2019. 100% des voix là où FO présentait des candidats. FO obtient 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants. 72 voix sur 72 suffrages exprimés : 93 inscrits, 0 blanc ou nul.

Aviatube : 50% au premier collège. Trois sièges obtenus (+1 par rapport aux dernières élections).

Saint-Nazaire et région

Interview de Bertrand Bauny - délégué syndical central FO Daher Aérospace Ouest et Adeline Wallet - élue FO au deuxième collège, réalisée par InFONZ



Infonz : vos élections ont eu lieu les 23 et 24 janvier, mais un mois plus tard il n'y a toujours pas de résultats définitifs ...

Bertrand : oui, ces élections ne sont pas encore terminées, puisqu'un recours de la CGT n'a pas encore été tranché par le tribunal. Nous avons été confrontés cette année à une situation inédite : une baisse importante de la participation dans les 3 collèges. Au premier collège on est passé de 80/85% en 2014, à 49,79%, dans le 2^{ème} collège de 85 % à 64,50 % et dans le 3^{ème} de 85/90 % à 69,79 %.

Comme le quorum n'était pas atteint dans le premier collège il y a eu un second tour le 7 février (avec 36,78 % de participation).

Infonz : au vu des résultats provisoires de ces deux tours, la section FO peut être satisfait ...

Bertrand : oui, nous passons en représentativité de 32,65 % en 2014 à 39,72 % en 2019 et sur les 20 sièges à pourvoir FO a obtenu 10 sièges tous collèges confondus. Encore faut-il être prudent tant que les résultats définitifs ne sont pas actés.

Infonz : pour autant bien sûr cette participation en forte baisse vous interroge

Bertrand : évidemment. Il est certain que l'introduction du vote électronique obligatoire a pesé lourdement, particulièrement au premier collège : beaucoup de salariés n'étant pas très à l'aise avec un ordinateur.

Adeline : nous avons demandé et obtenu la mise en place de salles de vote équipées d'ordinateurs. Mais nous avons constaté que peu d'agents s'y sont rendus : une dizaine au maxi par salle de vote. Dans les deux autres collèges, le vote électronique a moins joué, puisque ces collègues sont plus habitués à utiliser les ordinateurs. Cependant il y a aussi une nette baisse de la participation.

Infonz : il y a donc des explications complémentaires ...

Bertrand : l'attitude, très rigide, de la direction vis à vis de nos revendications a des conséquences sur le jugement que portent certains salariés sur les résultats obtenus par l'action syndicale. Malgré nos actions et mobilisations, les résultats salariaux déclinent, c'est un fait. Nous avons déjà alerté la direction : à force de ne rien vouloir lâcher, «ça bouillonne» dans l'esprit des salariés Quant à nous, nous allons durcir le ton.

Adeline : même sur des dossiers individuels plutôt simples, comme des aménagements d'horaires, nous nous heurtons trop souvent à un mur.

Bertrand : le durcissement de notre direction Générale est indéniable : nous en sommes réduits à défendre à bout de bras nos accords,

remis en cause un par un.

Cela a des conséquences chez certains salariés qui estiment que l'action syndicale n'est pas efficace et qui du coup jugent inutile d'aller voter. Nous observons une sorte d'ambiance «gilets jaunes» de défiance vis à vis des élections en général.

Adeline : on nous reproche aussi de moins nous voir sur le terrain : mais le volume d'heures de délégation est largement insuffisant avec un effectif sur les 4 sites qui est passé de 1 200 à 1 700 en 4 ans. Qui plus est, l'attitude rétrograde de la Direction a découragé quelques délégués. Et puis 7/8 délégués CFTC, avec lesquels nous avons une entente - plus en phase avec leur confédération - ont laissé tomber leur délégation

Bertrand : avec la mise en place du CSE et la baisse concomitante des moyens, la situation ne va pas s'arranger.

Infonz : la Direction a-t-elle octroyé une «prime Macron» (sans cotisations sociales patronales) et cela aura-t-il une incidence sur la NAO ?

Bertrand : oui : entre 1 et 1,5 fois le SMIC, elle est de 200 € et entre 1,5 et 2 fois, de 150 €. C'est une décision unilatérale, il n'y a eu aucune négociation, nous avons cependant sollicité la direction sur le sujet fin décembre. Les discussions sur la politique salariale 2019 commencent le 7 mars. En ce qui nous concerne, cette prime ne peut être qu'un « plus », n'entrant en aucune manière dans la négociation salariale.

Infonz : j'ai lu dans la presse qu'il y avait eu chez Daher à St Aignan une grève des «drapeurs». L'article d'Ouest France faisait état des propos d'un ouvrier disant «C'est un peu comme les Gilets jaunes, on a décidé de se mettre en grève tout seuls». Qu'en est-il exactement ?

Bertrand : en réalité, la section FO, prévenue par les gars, a encadré ce mouvement (des « charlottes blanches »). C'est avant tout un mouvement demandant une reconnaissance professionnelle, face à des coefficients d'ancienneté non attribués, à l'arrivée d'intérimaires, formés par les anciens et payés au même taux, un manque de transparence dans l'attribution des augmentations individuelles. Nous avons déjà fait remonter ces questions à la direction, sans résultats. Nous avons été les voir et on a été bien reçus. Nous les avons accompagnés à la direction. Il y a eu des promesses que les choses vont avancer, des négociations sont en cours.

Mais si cela n'avance pas ils ont prévu une autre journée de grève en mars

Adeline : il y a eu à Gron en septembre de l'an dernier un débrayage identique sur les mêmes questions.

INFONZ

Échos des syndicats et sections syndicales de l'Union Locale FO de St-Nazaire et région
<http://www.ulfonz44600.fr/bulletin-infonz/>

31 janvier 2019

Conseil de Prud'hommes C'est Fort D'être Trahi !

Notre service Juridique Force Ouvrière a défendu au Conseil de Prud'hommes de Nantes le dossier d'un salarié - fils d'un militant F.O. secrétaire adjoint de l'Union départementale - qui en plus de sa condamnation sur la demande principale, s'est vu condamné au titre de l'article 700 du code de procédure civile à 1 400,00 euros.

Revenons à ce qui s'est passé dans cette affaire. Par décision rendue le 29 janvier 2019, le bureau de jugement du 11 septembre 2018 était composé d'une présidente d'audience CFDT accompagnée de deux conseillers employeurs et d'un conseiller salarié Force Ouvrière. Au cours du délibéré, notre conseiller FO a eu beau argumenter, se battre sur tous les points du dossier et encore plus sur les 1 400 € de l'article 700, rien n'y a fait. La présidente CFDT s'est liguée avec les employeurs en maintenant sa position. À l'inverse, rappelons quand même que sur l'ensemble des dossiers, les conseillers salariés, où tout au moins ceux de FO, ont mille difficultés pour obtenir un petit 1 000 € d'article 700 face aux employeurs.

Deux poids, deux mesures ! Nous avons là un syndicat représenté par une présidente d'audience qui, quand bien même le salarié a tort, n'hésite pas à en remettre une couche à l'aide de l'article 700, avec l'appui des employeurs, pour sanctionner encore plus le salarié.

L'article 700 à la libre appréciation du juge.

Il revient cependant au juge de fixer la somme allouée au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. Le juge détient un pouvoir discrétionnaire dans cette situation. Cependant, le juge doit être saisi d'une demande au titre de l'article 700. **Il ne peut statuer dessus sans avoir été saisi à ce titre.**

Il peut tenir compte de l'équité et de la situation économique des parties, comme le précise le texte de loi : « Le juge condamne la partie tenue aux dépens ou à défaut la partie perdante à payer à l'autre partie la somme qu'il détermine, au titre des frais exposés et non compris dans les dépens. Le juge tient compte de l'équité ou de la situation économique de la partie condamnée. Il peut même d'office, pour des raisons tirées des mêmes considérations, dire qu'il n'y a pas lieu à cette condamnation ». **Le juge peut donc librement rejeter la demande.**

Le dernier alinéa cité précédemment ne doit pas faire partie des arguments de la CFDT ! Et pourtant... Un argumentaire de la CFDT sur l'article 700 nous a été remis en intersyndicale.

À l'intérieur, nous trouvons : **Comment empêcher que le salarié soit condamné à l'article 700 ?** L'article 700 n'est pas :

► **Une norme à visée punitive**, contrairement à l'indemnité qui peut être versée à une partie pour abus du droit d'ester en justice de l'autre, l'indemnité prévue à l'article 700 n'a pas pour fondement la faute délictuelle - qui serait commise par une partie à l'égard de l'autre -, mais réside dans le droit fondamental de tout justiciable d'accéder à la justice. Et puis, toujours la CFDT nous informe : « La Chambre sociale de la Cour de Cassation ne condamne jamais le salarié perdant à l'article 700. Pour l'heure, il en est de même de la Cour d'Appel de Rennes. »

La présidente d'audience CFDT ne tient aucunement compte de cet argumentaire, elle préfère s'acoquiner avec les employeurs pour sanctionner un salarié FO défendu par FO. Nous avons la démonstration d'une campagne contre l'organisation syndicale Force Ouvrière.

Était-ce la raison de nous évincer en intersyndicale fin 2018 ? Était-ce la raison pour laquelle ce qui était décidé en intersyndicale devait être appliqué sans discussion ? Sommes-nous face à une juridiction qui diffère en fonction de l'orientation des organisations ? Si tel est le cas, Force Ouvrière a eu raison de rejeter une telle orientation fin 2018. Force Ouvrière dénonce une telle attitude.

Et puis, nous pouvons nous poser la question pour les salariés licenciés abusivement : quel jugement leur sera rendu si l'audience de jugement est composée de deux conseillers CFDT ?

Inacceptable !

À Force Ouvrière, nous sommes un syndicat libre, indépendant, pour la défense des intérêts des salariés.

Robert Carcouët

SOUVENONS-NOUS

En fin d'année 2018, la CFDT - se déclarant majoritaire en représentativité - s'est démenée pour obtenir de la part des autres organisations syndicales les présidences du Conseil de Prud'hommes ainsi que les présidences d'audiences des différentes sections.

Toutes se sont pliées et se sont inscrites pour obtenir un poste. Toutes, sauf Force Ouvrière qui a rejeté cette orientation en déclarant que nous n'étions pas aux ordres de l'intersyndicale «*syndicalisme rassemblée*» à «*pensée unique totalitaire*», que prônaient avec ardeur l'ensemble des conseillers ne devant pas dévier d'un

pouce ce qui avait été décidé en intersyndicale. De même, le président du Conseil de Prud'hommes (CFDT) en exercice courant 2018 envisageait de délibérer sur le siège sans études du dossier délivrant le jugement dans les minutes qui suivaient l'audience. De plus, il a sanctionné un conseiller prud'hommes de 2 heures de non paiement (14 €) pour dépassement de rédaction de jugement. À qui bénéficie cette orientation ? Si ce n'est aux employeurs !

Manifestation des retraités



1 200 retraités à Nantes
700 à Saint-Nazaire



Extraits de l'intervention intersyndicale
(FO, CGT, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR)
lue par Force Ouvrière à Nantes

C'est aujourd'hui la 9^{ème} manifestation que nous organisons depuis 2014 à Nantes, comme à Saint-Nazaire, où ce sont plus de 500 retraités qui ont manifesté ce matin.

(...)

Jamais nous n'avons rencontré un tel mépris en direction d'une population qui représente environ un quart de la population globale du pays.

L'augmentation de 25 % de la CSG

a été le détonateur de la colère des retraités. Cela explique la présence de très nombreux retraités sur les ronds-points et les manifestations depuis la mi-novembre. (...)

Comme si cela ne suffisait pas ce gouvernement a décidé le gel de nos retraites en 2018 alors que l'inflation est de 1,7 point et leur sous revalorisation à 0,3 % en 2019 et 2020 au mépris de l'article L161-25 du Code de Sécu. (...)

Les impôts versés par les entreprises du CAC 40 ont baissé de 6,4 % en valeur absolue entre 2010 et 2017, les bénéfices cumulés ont augmenté de 9,3 % et les dividendes versés aux actionnaires de 44 %.

Pour les salariés, les retraités, RIEN ou si peu. De plus, cette politique affaiblit la Sécurité Sociale (...)

Nous exigeons :

► L'annulation immédiate de la hausse de la CSG pour tous

► La revalorisation à minima des pensions conformément au Code de la Sécurité sociale, à hauteur de l'inflation : 1,7 % pour 2018

► Pas de pension inférieure au SMIC

► Le retour à l'indexation sur les salaires

► Le maintien de la pension de réversion et la suppression des conditions de ressources...

(...)

Il nous faut construire un rapport de force interprofessionnel « actifs, retraités, chômeurs », qui seul peut faire reculer le gouvernement.

Contre-réforme des retraites Arguments

Menteurs !

On se souvient qu'en présentant son projet de contre-réforme des retraites « pour un système universel par points où un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous », le Président de la République avait affirmé qu'il ne voulait pas toucher à l'âge de départ à la retraite (aujourd'hui 62 ans) et que cette « réforme » n'avait pas pour but de faire des économies. Rappelons-nous pourtant ce que nous avons écrit dans notre supplément à L'Ouest syndicaliste n°693 (septembre 2018)... Le système universel par points que ce gouvernement veut mettre en place n'a qu'un but, faire baisser les pensions de tous les futurs retraités :

► Parce que c'est le gouvernement qui fixerait la valeur du point. Aujourd'hui déjà, Macron explique aux actuels retraités qu'ils n'ont que 0,3% de revalorisation des pensions, alors que l'inflation est de 1,7 point, au motif que « la croissance n'est pas au rendez-vous »... Il est facile d'imaginer les arguments du pouvoir pour faire varier la valeur du point en fonction de critères économiques et politiques.⁽¹⁾

► Parce que la totalité de la carrière serait prise en compte dans le calcul de la pension, ce qui aurait pour conséquence d'en faire mécaniquement baisser le montant. Il est à noter que le passage des 10 meilleures années aux 25 meilleures années (décrets Balladur de 1993) avait déjà fait baisser les pensions d'au moins 15 %.

► Parce que Jean-Paul Delevoye, le haut commissaire à la réforme des retraites, n'a toujours pas dit ce que deviendrait dans son système les périodes non cotisées (maladie, chômage, invalidité, accident du travail,

bonifications pour enfants, etc.).

Nous avons montré comment un tel système pénaliserait en particulier :

► les femmes, qui vont cumuler des salaires inférieurs aux hommes, du temps partiel imposé, du congé parental, etc. ;

► les petits salaires de façon générale ;

► les malades, les chômeurs, les handicapés, etc.

Dans le dernier document de travail envoyé aux organisations syndicales, Jean Paul Delevoye, écrit : « Plus l'âge de départ sera tardif, plus la retraite devra être mieux revalorisée », et de proposer qu'une année travaillée en plus rapporte de 3 à 5 % de pension supplémentaire.⁽²⁾

N'est ce pas une manière de reculer l'âge de la retraite ? Évidemment oui ! Dans un système où le montant des pensions va chuter, faudra-t-il que ceux qui ont les plus petites retraites soient obligés - s'ils le peuvent⁽³⁾ - de travailler plus longtemps pour avoir une retraite qui leur permette de survivre ?

Certaines catégories parmi les plus fragiles - les chômeurs, les invalides, certaines catégories d'handicapés - ne pourront pas retarder leur départ, car les organismes (Assurance maladie, Pôle Emploi, CAF) interrompent le versement des prestations à l'âge dit légal.

Dans le même document, J.P. Delevoye explique que le montant en euros des pensions serait calculé selon une valeur du point identique « pour tous les assurés l'année de leur départ ». Mais celui-ci pourrait évoluer avec l'espérance de vie⁽⁴⁾ car, selon lui, les Français passent plus de temps à la retraite et il faudrait donc, « soit financer cela par des recettes supplémentaires, donc par la hausse

des cotisations, soit continuer la progression de la valeur du point à un rythme « inférieur » à la croissance économique. » C'est bien la preuve que la valeur du point variera au bon vouloir des gouvernants !

Décidément, le système universel par points, on n'en veut point !

Claire Compain
Présidente de l'UDR 44

⁽¹⁾ C'est pourquoi nos anciens ont bâti un système basé sur les cotisations sociales, pour que la Sécurité Sociale ne soit pas livrée aux appétits des gouvernants et du capital financier. Le système prôné par ce gouvernement rompt totalement avec la Sécurité Sociale de 1945.

⁽²⁾ Nul doute que Jean-Paul Delevoye s'inspire avec cette proposition de l'accord scélérat dans les retraites complémentaires que seuls FO et CGT ont refusé de signer en 2015 qui met en place à compter du 1^{er} janvier 2019 un système consistant à appliquer une décote de 10 % pendant trois ans pour tous ceux qui feraient valoir leurs droits à l'ARRCO/AGIRC dès lors que leur droit à leur régime de base est ouvert au taux plein. Vu le climat social depuis 4 mois en France, J.P. Delevoye n'a pas osé proposer un malus et se contente d'un bonus. Cela revient finalement au même, vu les catégories sociales les plus fragiles qui vont être concernées.

⁽³⁾ S'ils le peuvent car aujourd'hui plus de 41 % des personnes qui partent en retraite ne sont déjà plus en activité (chômage, invalidité, etc.)

⁽⁴⁾ Et voilà sous une certaine forme que réapparaissent par la fenêtre les « comptes notionnels », que le gouvernement avait pourtant exclus face au tollé suscité par l'expérience suédoise...

ec les retraités, le 5 février en interpro, naires : FO a pris à chaque fois ses responsabilités

5 février 2019

Mobilisation interprofessionnelle



Extraits de la déclaration Force Ouvrière

Pour gagner sur les revendications, pour faire plier Macron et son gouvernement, nous n'avons d'autre choix que de bloquer le pays, par la grève, avec toutes les forces qui veulent résister, organisations syndicales et gilets jaunes. Ce n'est pas dans le cadre du «grand bla bla national», orchestré par Macron et son gouvernement dans le but d'associer les organisations syndicales à leur politique de casse de toutes conquêtes sociales, que nous obtiendrons quoi que ce soit. L'union départementale FO de Loire-Atlantique

soutient toutes les initiatives des militants FO qui, sans attendre, réunissent les collègues sur les lieux de travail pour définir les revendications et discuter des moyens à mettre en œuvre pour en obtenir la satisfaction. »

L'union départementale FO de Loire-Atlantique mettra tout en œuvre pour aider à la construction du rapport de force, afin d'obtenir entre autres :

► l'augmentation du SMIC à 1 450 € nets et l'augmentation générale des salaires, pensions et retraites, minima sociaux, tant dans le privé que dans le public

et la généralisation de la prime transport ;

► le maintien de l'ensemble des régimes de retraites existants et refus de tout système universel par points ;

► la défense de l'assurance chômage et des droits des chômeurs, de la protection sociale collective et du salaire différé ;

► la suppression définitive, pour les retraités, de l'augmentation de la CSG. »



À NANTES



À SAINT-NAZAIRE

7 février 2019

Près de cent militants FO de Loire-Atlantique ont manifesté à Paris

(Compte-rendu établi par le camarade Fabien Chédeville, secrétaire de la section 44 de l'UIAFP (FO Fonction publique))

C'est sous le soleil parisien, de Montparnasse aux Invalides, que les fonctionnaires, à l'appel de l'UIAFP, ont conclu leur semaine d'action et le périple qui les a menés du Havre à Paris pour La Défense des services publics de proximité.

Que ce soient les profs, les instits, les personnels administratifs de l'Éducation nationale,

nos camarades de l'Insee, de Naval Group ou du Permis de conduire, de FO Com ou des services hospitaliers de Nantes, Saint-Nazaire, Saint-Brévin-Mindin, Guérande ou Donges, mais aussi les Territoriaux de Nantes, de la région ou de Nantes Habitat, tous ont répondu présents et c'est à près de cent que les camarades de Loire-Atlantique

ont pu rejoindre la manifestation qui venait de quitter Montparnasse derrière une bande-roule de tête réaffirmant les revendications de FO fonction publique.

Sur l'esplanade des Invalides, Yves Kottelat, secrétaire général de la fédération des services publics et de santé FO, Denis Basset, secrétaire de la branche santé, Christian

Grolier, secrétaire général de l'UIAFP et Yves Veyrier, secrétaire général ont pris la parole. Ils ont tous souligné l'importance de cette semaine d'action et le succès de la manifestation parisienne qui, au seul appel de FO, a rassemblé plus de 8 000 fonctionnaires.



Et maintenant ?

Le 19 mars, mettons tout en oeuvre pour bloquer l'économie

L'OS a lu

Dès l'annonce de la grande parlotte nationale, les chefs-plateaux des scènes médiatiques ont dressé en toute hâte un décor en carton-pâte pour symboliser la vigueur démocratique de notre beau pays.

Chapeau les artistes ! En deux coups de cuiller à pot, on est passé d'une France à feu et à sang à de paisibles salles des fêtes où d'honnêtes gens s'activaient benoîtement aux préparatifs. Les méchants avant les gentils, le Mal contre le Bien. Avant/après.

Merci qui ? En prime, on a eu droit à la collection printemps-été de l'Élysée, en bras de chemise, la veste sur l'épaule, la cravate défaite, pendant des heures et des heures.

Une campagne électorale, où ça ?

Pendant ce temps, derrière la façade Potemkine, on s'active à la manœuvre.

Étant donné qu'il est le premier à savoir qu'à la sortie des réunions Tupperware, à part quelques verroteries, rien ne viendra gonfler les poches des salariés, bien au contraire, le résident de l'Élysée prend ses dispositions contre les répliques de colère à venir dont la magnitude est plus qu'incertaine.

Ainsi, pendant que l'on figrole l'arrière-plan des journalistes à JT, le parlement adopte la loi «anti-casseurs» et les juges sont invités à la plus grande fermeté. Loi «anti-casseurs» ainsi synthétisée par le député, pourtant macroniste, Charles de Courson : « On se croit revenu sous Vichy ». No comment.

Quant aux gilets jaunes, ils sont devenus en quelques jours des antisémites fricotant avec l'extrême-droite et manipulés par Poutine... sauf ceux qui discutent sagement, étant bien entendu qu'on n'évoquera pas le partage des richesses.

D'ailleurs, il n'y a pas de problèmes de partage des richesses. On n'y touche pas ! D'un côté Bernard Arnaud s'est enrichi de 30 milliards d'euros pour la seule année 2017, de l'autre le scorbut réapparaît dans les milieux les plus pauvres pour cause de malnutrition.

Derrière la façade

Potemkine

L'expression « village Potemkine » désigne un trompe-l'œil à des fins de propagande.

Selon une légende historique, de luxueuses façades avaient été érigées à base de carton-pâte, à la demande du ministre russe Grigori Potemkine, afin de masquer la pauvreté des villages lors de la visite de l'impératrice Catherine II en Crimée en 1787.

(Source Wikipédia)



Rationnement organisé

Le Conseil des ministres du 13 février a examiné le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, « transformation » annoncée par le chef de l'État en septembre dernier, et menée au pas de charge (...)

Ce projet de loi est essentiellement un projet d'habilitation du Gouvernement à légiférer par ordonnance, en annonçant devoir aller très vite pour la prochaine rentrée universitaire !

Force Ouvrière conteste sur le fond cette « transformation » qui conduit à créer de nouvelles

inégalités :

► Il est faux de prétendre supprimer le numerus clausus, celui-ci sera fixé pour chaque université par les ARS.

► Il est faux de prétendre réduire les inégalités d'accès et créer 600 hôpitaux de proximité : il s'agira au contraire de déclasser des établissements par fermeture de services et de lits, et même d'établissements par le renforcement des seuils d'activité, au nom de la « gradation des soins ».

► Il est faux de prétendre améliorer la qualité des soins, quand tout un pan de la population sera

pris dans une nouvelle industrie déshumanisée du soin permise par la « télésanté ».

De manière générale, Force Ouvrière dénonce un projet de loi qui va forcer tous les acteurs à composer avec la rareté des moyens publics et confie au privé lucratif les opportunités du numérique (...)

Pour Force Ouvrière, la santé est un droit qui doit être garanti par un service public républicain accessible à tous et pris en charge socialement.

(Extraits du communiqué confédéral du 14 février 2019)

Un oubli de 330 000€ «exact, exhaustif et sincère»



leur patrimoine immobilier». Extraits :

«(...) Parmi les autres fautifs, la garde des Sceaux Nicole Belloubet. La ministre de la Justice aurait omis de déclarer 330.000 euros pour deux appartements à Paris et une maison dans l'Aveyron (12), (...)

D'autres ministres ont, quant à eux, mal estimé leur patrimoine. C'est ainsi que le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a dû reconsidérer la valeur de sa société immobilière, passée de 50.000 à... 315.300 euros.

Idem pour la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, Geneviève Darrieussecq, qui a dû quadrupler la valeur de ses

parts dans une SCI (de 25.000 à 106.268 euros).

Enfin, la ministre chargée des Affaires européennes a sous-évalué la valeur de son appartement parisien de 400.000 euros qui atteint désormais 2 millions d'euros. (...)

Les déclarations de patrimoine en cause ont fait l'objet de simples rectifications sans remettre en cause leur caractère «exact, exhaustif et sincère». Autrement dit, aucun signalement ne sera fait auprès du parquet (...)

Petite histoire de la Première Internationale (AIT)

À la rencontre de Karl Marx et Michel Bakounine



Christian Eyschen, Michel Godicheau, Dominique Goussot, Pierre-Yves Ruff et Jean-Marc Schiappa

Service lecture de l'Union départementale FO44

Consultez notre site :

force-ouvriere44.fr/service.librairie/

Le livre que tout le monde attendait sans jamais oser le demander !

L'Histoire de la Première Internationale : l'Association internationale des Travailleurs

La Première Internationale, celle de Marx et de Bakounine est la mère de toutes les Internationales qui ont suivi, que cela soit les internationales syndicales, politiques, voire même celles de la Libre Pensée.

Au mitan du XIXème Siècle, tout ce qui compte dans le mouvement ouvrier, démocratique, laïque est membre à un moment donné de la Première Internationale. C'est là que se fonde le creuset de beaucoup de choses. Toutes les tendances du mouvement ouvrier : syndicalistes, socialistes, blanquistes, marxistes, anarchistes

se croisent dans les congrès d'une Internationale qui dura 8 années pleines de vie (1864 à 1872). Il y aussi les libres penseurs, les Francs-Maçons, les protestants libéraux, les républicains, les démocrates, les partisans de la paix et aussi quelques aventuriers pour faire bonne mesure. La Commune de Paris (1871) sonnera à la fois le triomphe et le glas de l'AIT. La Première Internationale avait épuisé toutes ses virtualités, elle laissait la place alors à d'autres structures qui durent, sous une certaine forme, encore aujourd'hui.

C'est cette histoire passionnée été passionnante que retrace ce livre sous la plume de cinq militants, la plupart syndicalistes issus de la vieille CGT. Nous vous recommandons de vous le procurer et surtout de le lire. C'est le premier et seul ouvrage sur ce thème qui se lit aussi bien.

«Petite Histoire de la Première Internationale (AIT). À la rencontre de Karl Marx et Michel Bakounine » par Christian Eyschen, Michel Godicheau, Dominique Goussot, Pierre-Yves Ruff et Jean-Marc Schiappa. **Disponible sur commande auprès du service Lecture de l'UD.**

L'OS a lu

D'un côté, 3 millions d'euros de l'heure selon le calcul de «Marianne», pour moins de 1 000 € mensuels de l'autre.

Où voyez-vous un problème de répartition des richesses ? Entre ces deux extrêmes, les inégalités se creusent à la même vitesse que disparaissent les protections collectives.

Les trois prochaines sont déjà sur l'établi : l'assurance-chômage, le statut de la Fonction publique et les retraites. Sans compter la loi Blanquer contre l'école publique et le plan de la ministre Buzyn prévu pour être adopté par ordonnances à l'instar des ordonnances Travail.

Or, il n'y a pas un salarié pour croire qu'une seule de ces réformes améliorera un tant soit peu son niveau de vie.

Sans prendre de grand risque, on peut annoncer que les chômeurs ne seront ni mieux indemnisés, ni mieux couverts, qu'on n'en a pas fini avec l'uberisation du travail, qu'avec 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires les hôpitaux ne seront pas mieux dotés en personnel médical, les classes ne seront pas moins chargées, les charges de travail ne vont pas diminuer, les petits chefs ne seront pas moins teigneux et l'âge de la retraite ne sera pas avancé. Les aides sociales, celles «qui coûtent un pognon de dingues», ne devraient pas être étendues, pas plus qu'il n'est prévu d'augmentation conséquente des salaires.

La loi Blanquer est une menace directe et urgente contre l'école maternelle notamment.

Pour la santé, c'est le tour de passe-passe qui a été retenu : prenez un hôpital de ville moyenne, fermez le service des urgences, la maternité et le bloc opératoire, et hop ! Vous venez de créer un des 600 «hôpitaux de proximité» prévus dans le plan Santé. Pensez à plafonner l'accès aux remboursements pour les maladies chroniques afin que les complémentaires privées puissent entrer dans la salle du trésor à la grande satisfaction de leurs actionnaires.

Derrière la façade ripolinée, la cuisine est toujours aussi nauséabonde.